DEL 2023/23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE 73800

Séance du **26 juin 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9

Date de la convocation
19 juin 2023

Date d'affichage
19 juin 2023

Objet de la Délibération

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 073-217300821-20230626-DEL2023_23-DE

L'an deux mil vingt trois

et le vingt-six juin

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, FONTAINE Didier, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : DUVAL Olivier, BONI Emilie, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas.

Absents : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

CNAS – Adhésion des retraités

M. le Maire explique qu'actuellement la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour ses agents actifs mais avait décider de ne pas cotiser pour les retraités. Nous pouvons changer de préférence en fin d'année à venir et prendre une délibération en précisant qu'à partir de 2024, nous désirons cotiser pour les retraités.
M. le Maire propose, pour permettre aux agents qui partent à la retraite de garder un lien, de cotiser pour les retraités.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : pour = 9, abstention = 0, contre = 0)

- donne son accord pour que la commune inclue dans l'adhésion la cotisation pour les retraités pour l'année 2024,
- demande à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,
Michel DURET

MAIRIE DE LA CHAVANNE (Savoie) 06/98

Le secrétaire de séance,
Sylvie FEIGE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du